

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

Réuni le jeudi seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY.
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Était excusé : /

Étaient absents : Mesdames GUÉRU, LE BEUF, Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- a) Le 2ème adjoint au Maire analyse le rapport de l'année 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et indique qu'il y a 523 abonnés, 49 532 m³ prélevés, 48 687 m³ produits, que le rendement du réseau est de 100 % et que le prix du m³ est de 2.53 €.
- b) Le 2ème adjoint au Maire analyse le rapport de l'année 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, à savoir : il y a 454 abonnés, 34 350 m³ facturés. Le prix du m³ s'élève à 4.15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces deux rapports qui seront mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Pour pallier à un congé maladie et congé de maternité, le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent, à temps complet, pour un accroissement temporaire d'activité pour un poste d'adjoint administratif pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} décembre 2025.

EXAMEN DE DEVIS

- a) STI CENTRE : le transport des élèves à la piscine de Vierzon est de 203.00 € T.T.C.
- b) WURTH : l'achat de vêtements de travail et de chaussures se monte à 1 140.90 € T.T.C.
- c) WURTH : une guirlande électrique pour l'Église coûte 251.10 € T.T.C.
- d) PISCICULTURE DOYON : l'achat de poissons (gardons, carpes et tanches) pour la prochaine saison s'élève à 1 661.62 € T.T.C.
- e) REXEL : l'achat de bouches et de gaines de ventilation pour la salle polyvalente coûte 2 123.45 € T.T.C.
- f) MD PLAQUISTE JOINTEUR : des travaux supplémentaires sont à effectuer à la salle polyvalente. Le placo sera réhaussé de 50 cm. Le montant du devis s'élève à 3 333.00 € T.T.C.

Tous ces devis sont acceptés à l'unanimité.

VÉHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le conseil municipal décide de louer un véhicule Kangoo essence chez Renault en remplacement d'un kangoo qui est en panne. Le montant du loyer est de 350.39 € par mois pendant 5 ans avec option d'achat.

AUGMENTATION DES LOYERS

Le montant des loyers des logements des écoles sera augmenté, selon l'indice de référence des loyers, de 0.87 % au 1^{er} novembre 2025 et de 1.04 % au 1^{er} janvier 2026.

.../...

.../...

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

Le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2026.

CIMETIÈRE

Le conseil municipal valide la reprise des concessions au cimetière en état d'abandon, conformément au procès-verbal constatant l'état d'abandon de concession après le délai de 3 ans.

INFORMATIONS

- Monsieur BAILLY montre les photos de la pose de la bonde de l'étang des Farges.
- Monsieur le Maire informe le conseil :
 - qu'il a donné un droit de passage à Monsieur Christian GRUAIS, pour accéder à son garage situé aux Malcottes,
 - que le PLUi sera arrêté au 24 novembre 2025, qu'une réunion publique sera organisée et que le vote définitif aura lieu en octobre 2026,
 - que les travaux d'enfouissement des réseaux route de Salbris sont terminés,
 - qu'il y a eu une erreur sur le panneau de randonnée « Chemin des Tremblières »,
 - qu'une réunion aura lieu sur les Obligations Légales de Débroussaillage,
 - que les panneaux de signalisation sont presque tous installés et qu'il serait bien de remettre un panneau « interdit sauf aux cyclistes ».

Le Maire,